AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022091-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.091**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL COLEMPCE

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer le bail professionnel de location du «Village de Colempce », situé au lieu dit Colempce 43150 CHADRON avec la ligue de l'enseignement .
Il propose un bail d'une durée de 6 ans moyennant un loyer de 2172 € HT avec un dépôt de garantie de 3 mois de loyer soit 6516 € .

Le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire, automatiquement et sans notification préalable, en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'Insee. L'indice de référence choisi est le dernier publié à la date de signature du présent contrat. Si cet indice venait à disparaître, l'indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit pour les révisions ultérieures du loyer.

Après en avoir délibéré, **le conseil communautaire , à l'unanimité :**

- donne son accord pour la signature d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 1er novembre 2022 avec la ligue de l'enseignement pour la gestion du village de Colempce sur la base d'un loyer mensuel de 2172 € HT et d'un dépôt de garantie de 6516 € .
- Autorise le président à signer le bail et toutes les autorisations ou documents utiles.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL